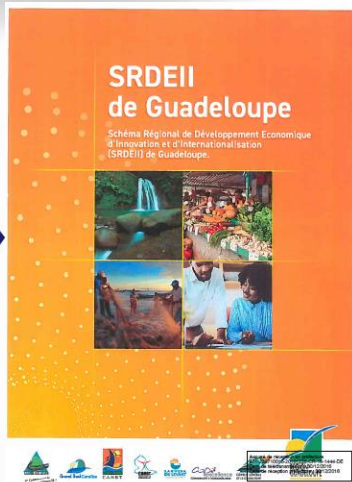


# LANCEMENT DE LA GARANTIE FEDER RÉGION GUADELOUPE

## 20 SEPTEMBRE 2019

# LE CONTEXTE D'INTERVENTION DE LA REGION GUADELOUPE



Consultable sur  
[www.regionguadeloupe.fr](http://www.regionguadeloupe.fr)

**Loi NOTRe du 7 août 2015**

Région = chef de file en matière de développement économique

**Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**

**Axe 1 : Favoriser la création, le développement et la croissance des entreprises**

=> Conforment de l'offre de financement, cohérente avec les différents stades et besoins de l'entreprise

Instruments d'ingénierie financière :

- Prêt croissance TPE
- Fonds régional de garantie
- Prêts d'honneur à taux zéro

# LE CONTEXTE D'INTERVENTION DE LA REGION GUADELOUPE

Le 13 avril 2017

Signature d'une convention de partenariat entre  
la Région Guadeloupe et BPIFRANCE



## Instrument financiers gérés en partenariat avec BPIFRANCE

Prêt croissance  
TPE

Fonds régional  
de garantie

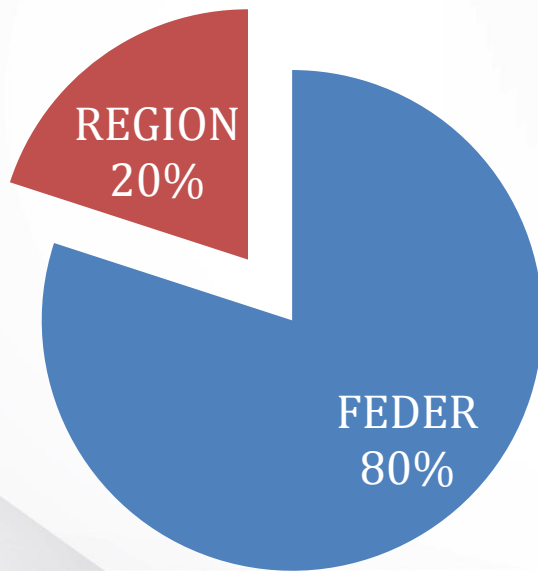
## Prêt croissance TPE

**Finalité :** Financement de l'accroissement du besoin en fonds de roulement et des investissements immatériels

**Public :** Petites entreprises de moins de 3 ans (sauf entreprises individuelles) et n'excédant pas 20 salariés

**Montants :** Entre 10 000€ et 50 000€

## Fonds régional de garantie



**Finalité :** Garantir gratuitement jusqu'à 70% les prêts à moyen ou long terme de 10 ans maximum

**Public :** TPE / PME pour des projets de création, transmission, développement et renforcement de trésorerie

Conformément à la réglementation européenne, le soutien aux instruments financiers se fonde obligatoirement sur une évaluation ex-ante ayant démontré l'existence de défaillances du marché ou de situation d'investissement non optimales.

Elle est achevée avant que l'Autorité de gestion ne décide d'apporter une contribution au titre de son programme opérationnel.

En 2016, une réflexion est lancée sur les instruments financiers à créer ou à renforcer avec 4 objectifs :

- Etat des lieux du contexte régional, identification des caractéristiques du tissu économique pour quantifier les besoins de financement et les conditions d'accès ;
- Identifier les offres de financement et leur capacité à répondre aux besoins des entreprises et porteurs de projet ;
- Pointer les défaillances du marché qui justifieraient une intervention publique spécifique ;
- Proposer une stratégie d'investissement orientant la programmation du Programme opérationnel FESI 2014-2020.



# EVALUATION DES IF SUR 2007-2013

15,1M€ en soutien d'instruments financiers entre 2007 et 2013

- Soutenir le fonctionnement de structures intervenant en ingénierie financière : un montant total de 1,9 M€ de fonds régionaux ont été versés sous forme de subventions de fonctionnement à la SAGIPAR (950 k€ en 2008), Initiative Guadeloupe (690 k€), l'ADIE (50 k€) et le Réseau Entreprendre Guadeloupe (25 k€) ;
- Abonder les instruments financiers que sont le FIRG en capital-investissement (2 M€ de fonds FEDER et 6,1M€ de fonds régionaux), les fonds de prêts d'Initiative Guadeloupe (900 k€ de fonds FEDER et 100 k€ de fonds régionaux) et du Réseau Entreprendre Guadeloupe (252 k€), et le fonds DOM de garanties bancaires (3,8M€ de fonds régionaux et FEDER)

# CONSTAT GENERAL

- Le dispositif régional d'ingénierie financière est globalement pertinent dans son positionnement, chacun des instruments financiers soutenus sur 2007-2013 permettant de répondre, de manière complémentaire, à des besoins de financement non couverts par le marché privé ;
- Un enjeu-clé en vue d'améliorer l'efficacité et la portée du dispositif existant relève de la coordination, de l'articulation et des modalités d'exécution des instruments. A cet égard, il a été recommandé de poursuivre le soutien des instruments financiers mis en œuvre sur la période 2007-2013.
- Ce soutien passe par l'abondement direct des véhicules financiers (fonds de prêts d'honneur Initiative Guadeloupe, Réseau Entreprendre Guadeloupe, FIRG) et au fonctionnement des intermédiaires financiers les mettant en œuvre

# SA DÉCLINAISON DANS LE PO FEDER-FSE 2014-2020

- **Axe 1** : Conforter l'engagement de la Guadeloupe en faveur de la recherche et de l'innovation et de la compétitivité des entreprises
- **Objectif Stratégique 3** : Accroître la pérennité des entreprises en création et nouvellement créées
- **Fiche action 6** : Instruments financiers dédiés à la création d'entreprises
  - Abondement des instruments financiers existants ou à créer concernant des interventions en fonds propres et quasi fonds propres, et en prêts d'honneur.
  - Abondement d'un fonds régional de pré-amorçage et d'amorçage dédié aux porteurs de projets innovants et jeunes entreprises innovantes en vue de renforcer leurs fonds propres dans la phase de développement de leurs innovations.
  - Abondement de fonds de prêt d'honneur de soutien à la création d'entreprise des réseaux d'accompagnement.
- **9M€** prévus sur la période 2014-2020

# SA DÉCLINAISON DANS LE PO FEDER-FSE 2014-2020

- **Axe 1** : Conforter l'engagement de la Guadeloupe en faveur de la recherche et de l'innovation et de la compétitivité des entreprises
- **Objectif Stratégique 5** : Soutenir la croissance des PME en accroissant leur capacité de production et leur positionnement sur de nouveaux marchés y compris à l'international
- **Fiche action 9** : Instruments financiers pour la croissance des entreprises
  - Abondement des instruments financiers existants ou à créer concernant des interventions en fonds propres et quasi fonds propres et en fonds de garantie pour financer des projets de développement d'entreprises, par exemple investissement en process (meilleure capacité de production), investissement lié à un projet d'innovation (saut technique/technologique ou organisationnel), investissement lié à l'accès à de nouveaux marchés en particulier à l'export.
  - Abondement de fonds de capital investissement.
  - Abondement de fonds de garantie de prêt bancaire.
- **8M€** programmés (Garantie FEDER)

## Les autres instruments financiers

### Prêt d'honneur à taux zéro / INITIATIVE GUADELOUPE :

- Montant maximum de 25 000 €
- Couplage bancaire pour des prêts de + de 15 000 €
- Différé de remboursement de 2 ans
- Tout secteur dont agriculture, pêche et aquaculture
- Projets de création / reprise

### Prêt d'honneur à taux zéro / RESEAU ENTREPRENDRE :

- Montant maximum de 50 000 €
- Remboursable sur 5 ans (différé de remboursement de 1 à 2 ans)
- Tout secteur hormis agriculture
- Projets de création / reprise

63

entreprises  
accompagnées

2 169 000 €  
en montant  
de prêts

1,5 M€

Solde de financements  
à mobiliser

Dès 2017, La Région Guadeloupe et Bpifrance ont mis en place le **Prêt Croissance TPE** pour soutenir les projets de développement des TPE et notamment leurs investissements immatériels.

D'un montant compris entre **10 000 à 50 000 €**, le Prêt Croissance TPE est un prêt participatif d'une durée de **5 ans** sans garantie, qui s'adresse aux entreprises de **moins de 20 salariés** et de **moins de 3 ans**.

A mi 2019, **63 entreprises** ont été financées au travers du Prêt Croissance TPE pour un montant total de plus de **2 M€** représentant 60% de consommation.

Une offre accessible en ligne  
pour les entreprises



**PRÊT CROISSANCE TPE  
RÉGION GUADELOUPE**

|||||

**De 10 000 à 50 000 €**  
de prêt destiné aux projets de développement des entreprises  
de moins de 3 ans et de moins de 20 salariés

 **DEMANDEZ VOTRE  
PRÊT CROISSANCE TPE RÉGION GUADELOUPE**

[pretcroissancetpe.regionguadeloupe.fr](http://pretcroissancetpe.regionguadeloupe.fr)



**Développement  
PRÊT Outre-Mer  
Développement  
Prêt sans  
garantie**

DE 10 K€ à 750 K€ | DE 2 À 7 ANS

Pour les PME localisées sur le territoire des DROM (Martinique, Guyane, Guadeloupe, la Réunion, et Mayotte) des COM (Polynésie Française, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et Wallis-et-Futuna) et de la Nouvelle-Calédonie



### BÉNÉFICIAIRES

- TPE    PME    ETI    GE

### ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création  
 > de 3 ans

### ÉLIGIBILITÉ

- PME répondant à la définition européenne**
- Tous secteurs d'activité**, sauf exclusions (les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, et les entreprises en difficulté)



### QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Investissements immatériels** : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), formation et recrutement des équipes, prospection de nouveaux marchés, dépenses de communication...
- Investissements corporels à faible valeur de gage** : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...
- Augmentation du BFR** générée par le projet de développement
- Le crédit d'impôt en faveur des investissements productifs Outre-Mer (CI IP OM)**
- Les opérations de croissance externe** : l'achat de titres par un groupe existant permettant à celui-ci d'être au moins majoritaire à l'issue de l'opération



**bpi**france  
SERVIR L'AVENIR

**merci**